

Note brève et synthétique de présentation du budget primitif 2018

Le budget primitif 2018 ne reprend pas les excédents de l'année 2017. Il est structuré ainsi :

☑ Section d'exploitation

○ Recettes

La section d'exploitation du budget syndicale est financée par la surtaxe syndicale assise sur les débits souscrits par les communes. La valeur de cette surtaxe progresse de 4K€ au regard de cette titrée en 2017 suite à la nouvelle adhésion de la ville de Carnoules (4l/s) et s'établit à 1 705 000€. Cette valeur est quasiment stable depuis 2007. La surtaxe représente 98% des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice.

La seconde recette réelle de fonctionnement syndicale provient des redevances acquittées par les opérateurs de téléphonie mobile pour l'implantation sur l'usine du Trapan de leurs antennes relais, recette budgétée à hauteur de 20 200€.

○ Dépenses

Les dépenses réelles d'exploitation budgétées en 2017 s'établissaient à 538 340€. Ces mêmes dépenses s'établissent en 2018 à hauteur de 354 200€ soit une diminution de 184 140€. Cette baisse s'explique par les principales variations suivantes :

- Les dépenses de débroussaillage sont en diminution après 2017, année au cours de laquelle nous avons débroussaillé pour la première fois l'essentiel de nos sites et pour laquelle 170 130€ de charges d'entretien était budgétés. Seule est envisagée en 2018 une dépense d'agencement de terrain de 90K€, dépense par ailleurs budgétée en investissement.
- L'étude relative au transfert de compétence était une charge exceptionnelle budgétée à hauteur de 25 000€ en 2017. Cette charge disparaît dans le BP2018.
- Les charges financières baissent de 14K€ en raison de la dynamique de désendettement du syndicat.
- A contrario, le budget des honoraires BP2018 serait en hausse de près de 10 000€. Il comprend l'assistance budgétaire et comptable, l'analyse du rapport annuel du délégataire et des prestations nouvelles de conseil technique et juridique. Ce budget ne sera pas intégralement consommé et comprend une marge de manœuvre.

Les prévisions budgétaires BP2018 des autres postes de charges restent relativement stables au regard des prévisions 2017.

Les charges de fonctionnement budgétées au BP2018 consomment 20% de la surtaxe (12% pour les charges de gestion des services, 7% pour les intérêts, 1% pour les charges exceptionnelles et dépenses imprévues).

Par conséquent, les recettes réelles de fonctionnement du BP2018 sont affectées pour 80% au financement de l'investissement et dégagent un autofinancement prévisionnel de 1 371 000€ se décomposant en:

- +850 000€ de dotations aux amortissements
- - 38 000€ de reprise de subventions d'équipement
- +559 000€ de virement

Section d'investissement

Cet autofinancement de 1 371 000€ permet le financement des dépenses d'investissement suivantes :

- 310 000€ de remboursement de l'annuité de la dette en capital
- 1 236 414€ de dépenses d'équipement TTC
 - minorée de 206 000€ de remboursement de TVA budgétée en recettes d'investissement
- 30 586€ de dépenses imprévues

Les principaux programmes d'équipement budgétisés TTC en 2018 sont les suivants :

Chapitre	Libellé	Propositions nouvelles BP2018
20	Etudes	50 000,00
20	Frais d'insertion	
21	Débroussaillage	90 000,00
21	Immobilisations corporelles	122 000,00
23	Travaux hors opération	398 000,00
OPE 917	Travaux raccordement Carnoules	269 480,00
OPE 918	Travaux canalisation COLLOBRIERES	208 412,00
OPE 919	Etudes schéma directeur	98 522,00
Total dépenses d'équipement		1 236 414,00

Les restes à réaliser 2017 seront repris dans le cadre du budget supplémentaire 2018. Ils ont été arrêtés ainsi en dépenses, avec en financement 20K€ de TVA :

Chapitre	Libellé	Restes à réaliser 2017
20	Études	3 000,00
20	Frais d'insertion	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	42 395,00
OPE 917	Travaux raccordement Carnoules	10 182,00
OPE 918	Travaux canalisation COLLOBRIERES	4 650,00
OPE 919	Études schéma directeur	11 478,00
Total dépenses d'équipement		120 075,00

Les résultats 2017 estimés à hauteur de 856K€ après restes à réaliser seront repris dans le cadre du budget supplémentaire 2018 et permettront le financement de nouveaux travaux d'équipement qui seront à arbitrer en comité syndical :

- Travaux suite au schéma directeur
- Travaux de sécurisation des sites
- Changement du groupe électrogène au Trapan
- Travaux d'étanchéité du réservoir du Trapan suite aux incendies
- Création d'un box de stockage.

Le programme d'équipement budgétisé en 2018 est intégralement financé par la surtaxe et les résultats antérieurs. Le syndicat se désendette donc en 2018 de 310 000€. La dette syndicale au 1er janvier 2018 s'établit à 3 457 305,88€ et représente 2.5 années d'épargne brute.

Le Président

Maire de La Londe les Maures

François de CANSON